

Le 1^{er} mai 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 1er mai 2017, de 20 h 00 à 20 h 55 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère
M. Christian Lévesque, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Renouvellement du contrat d'assurance
9. Soumission - installation de toilettes chimiques
10. Correspondance
11. Autres sujets
12. Période de questions
13. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 6 mars 2017 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017.

072-2017

073-2017

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

074-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 71 337,65 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que lors de la dernière rencontre de la Régie M. Gilles Lebel de la firme de comptables Mallette était présent pour expliquer la façon d'établir le montant de la participation financière de la municipalité de Mont-Carmel suite à son adhésion à la Régie et ainsi établir une équité quant aux surplus accumulés.

Depuis quelques années la Régie maintenait un record de nombre d'interventions à la baisse toutefois depuis le début de l'année la Régie compte plus de 30 interventions incluant celles dont ils ont été appelés en entraide.

7. Rapport d'organismes

M. Denis Moreau conseiller, informe les membres du conseil qu'il y a eu une rencontre du Comité d'embellissement afin de préparer la nouvelle saison.

Samedi s'est tenu le souper B.B.Q. du Centre de Plein-Air qui fut un grand succès avec plus de 280 cartes de souper vendues.

8. Renouvellement du contrat d'assurance

CONSIDÉRANT

que la municipalité doit renouveler le contrat d'assurance pour la période du 1^{er} juin 2017 au 1^{er} juin 2018;

CONSIDÉRANT

qu'une proposition est faite par l'assureur de la municipalité soit le Groupe Ultima inc. pour un montant total de 11 436 \$;

EN CONSÉQUENCE,

075-2017

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité accepte les termes de renouvellement du contrat d'assurances multirisques de la compagnie d'assurances Mutuelle des Municipalités du Québec via le Groupe Ultima inc., au montant de 11 436,00 \$ et permettre à Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, d'effectuer le paiement de la prime et d'envoyer les renseignements requis pour le renouvellement.

9. Soumission – location de toilettes chimiques

CONSIDÉRANT

que comme chaque année, la Municipalité a décidé d'offrir le service de toilettes chimiques dans ses deux parcs ainsi qu'à la Chapelle de la Grève pour la période estivale;

CONSIDÉRANT

que Camionnage Alain Benoît a fait parvenir une offre de service au montant de 152,00 \$ plus taxes par semaine, pour quatre toilettes, incluant la vidange et nettoyage 1 fois par semaine, ajout de papier hygiénique et transport.

EN CONSÉQUENCE,

076-2017

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que quatre toilettes chimiques soient installées dont une dans les deux parcs municipaux,

une au parc Bellevue et l'autre au parc de la Halte Bleue, et que deux autres toilettes soient installées à la chapelle de la Grève, et ce, pour une durée de 13 semaines à compter du 10 juin jusqu'au 9 septembre 2017. Ces quatre toilettes seront installées par la compagnie Camionnage Alain Benoît au coût de 152,00 \$ plus taxes par semaine, pour les quatre toilettes, incluant la vidange et le nettoyage 1 fois par semaine, l'ajout de papier hygiénique et le transport.

10. Correspondance

10.1 MTMDET- Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Confirmation d'une aide financière de l'ordre de 37 753 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local.

10.2 CPTAQ

Demande de résolution d'appui de la MRC dans le dossier des eaux usées.

10.3 Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Annonce d'une somme de 59 889,27 \$ qui sera versée dans le cadre des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Ce montant sera divisé entre les sept municipalités faisant partie du regroupement des matières résiduelles.

10.4 Député Norbert Morin

Accusé réception d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

10.5 MRC de Kamouraska

Transmission d'une résolution déclarant sa compétence concernant l'opération des écocentres.

Résolution pour le maintien d'un service continu au bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière que diverses décisions et orientations issues de la réforme du réseau de la santé et des services sociaux et *la mise en place du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent suscitent des préoccupations au sein de la population, lesquelles sont partagées par les élus, et soulèvent des inquiétudes quant à l'étiollement graduel des services de santé à l'Hôpital Notre-de-Fatima de La Pocatière ;*

Attendu

Attendu

la rupture de service anticipée en raison de la fermeture annoncée du bloc opératoire pour trois semaines durant la période estivale à l'Hôpital Notre-Dame de Fatima de La Pocatière ;

Attendu

que cette fermeture va à l'encontre du principe d'« offrir des services de santé et des services sociaux de qualité, qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes » énoncé dans la planification stratégique 2015-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;

Attendu

l'importance du maintien de la qualité et de la diversité des services de santé au Kamouraska, et plus spécifiquement, de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière pour une desserte adéquate de la population ;

Attendu

que la présence de services de santé de proximité fiables et continus est essentielle au dynamisme de la région, à son attractivité et à la rétention de la population ;

En conséquence,
077-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

Le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie signifie au ministre qu'il ne tolère pas la rupture de service annoncée au bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière et demande que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre afin d'assurer le maintien d'un service continu.

Il rappelle au ministre que la mission du ministère, *est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.* Par souci de cohérence avec cette mission et afin d'assurer une desserte adéquate à la population du Kamouraska et des environs, le bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière doit demeurer ouvert en toute circonstance. Le maintien et la consolidation des services de santé de notre hôpital sont clairement une priorité régionale.

10.6 Revenu Québec

Résolution mandatant un(e) responsable des services électroniques

CONSIDÉRANT

que Clic Revenu est devenu Mon dossier pour les entreprises;

CONSIDÉRANT

que pour pouvoir continuer d'accéder aux services de gestion des procurations et des autorisations et aux services de gestion des comptes utilisateurs, le (la) représentant(e) autorisé devra faire parvenir une résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE,
078-2017

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Madame Anne Desjardins Directrice générale à

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que cette dernière détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec elle par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Les membres présents du conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie acceptent que le ministre du Revenu communique à la représentante, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

D'autoriser la transmission de cette résolution à Revenu Québec.

10.7 Comité de développement de Saint-Denis

Grand Salon des produits régionaux

Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT

que le Grand Salon des produits régionaux se tiendra les 19 et 20 juillet 2017;

CONSIDÉRANT

que les organisateurs ont besoin de financement pour la tenue de cette activité et ont formulé une demande en ce sens auprès de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
079-2017

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande d'aide financière pour un montant de 500 \$ soit faite auprès du FDMK afin d'aider au financement de l'activité du Grand Salon des produits régionaux.

CONSIDÉRANT

Demande d'utilisation des locaux

que la municipalité a reçu une demande du Comité de développement de Saint-Denis pour l'utilisation de la patinoire pour la tenue du Grand Salon de produits régionaux;

CONSIDÉRANT

que la 13^e édition du Grand Salon des Produits régionaux se tiendra les 19 et 20 juillet prochain;

CONSIDÉRANT

que le Grand Salon des Produits régionaux est un moyen privilégié de mettre en valeur les produits bio alimentaires du Kamouraska;

CONSIDÉRANT

que pour la tenue de l'évènement, le Comité de Développement demande à la Municipalité l'utilisation de la patinoire;

080-2017

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité accepte de rendre disponible, gratuitement, la section du côté de la patinoire pour la tenue du Salon.

CONSIDÉRANT

Demande d'heures de service de Promotion Kamouraska

que le Grand Salon des produits régionaux en sera à sa 13^e édition cette année;

CONSIDÉRANT

que le comité organisateur souhaite mousser l'évènement et susciter une plus grande participation des résidents du Kamouraska;

CONSIDÉRANT

que le Comité organisateur souhaite pouvoir recourir aux services de «Promotion Kamouraska» afin d'aider à bâtir une publicité adaptée à l'évènement;

EN CONSÉQUENCE,
081-2017

il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de confier à «Promotion Kamouraska» le mandat d'aider le comité organisateur du Grand Salon des produits régionaux pour préparer la publicité de l'évènement et ce pour un nombre maximum de 10 heures.

10.8 École J.-C. Chapais

CONSIDÉRANT

Demande de financement pour le voyage de fin d'année

que les élèves de l'école J.-C. Chapais se rendront à l'Aquarium de Québec pour leur voyage de fin d'année;

CONSIDÉRANT

que cette activité ne pourrait avoir lieu sans l'implication du milieu;

EN CONSÉQUENCE,
082-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de participer financièrement à la sortie de fin d'année des élèves de l'école J.-C. Chapais pour un montant de 400 \$.

10.9 Maison Chapais

CONSIDÉRANT

Demande de subvention

que l'Association patrimoniale de Saint-Denis a demandé, lors de la préparation du budget de la municipalité de lui réserver un montant de 5 400 \$

CONSIDÉRANT	que cette somme servirait à la réalisation de ses projets annuels et la tenue d'activités culturelles;
CONSIDÉRANT	que la municipalité a pris une entente de partage de services pour la surveillance de la patinoire;
CONSIDÉRANT	que les heures de surveillance s'élèvent à 168 h 45 et que le montant correspondant à ces heures est de 2 025 \$;
EN CONSÉQUENCE 083-2017	<p>Il est proposé par M. Patrick Dionne</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité accepte de verser une aide financière au montant de 7 425 \$ à l'Association patrimoniale de Saint-Denis.</p> <p>10.10 Action Chômage Réception d'une lettre de remerciement adressée aux membres du conseil pour l'adhésion municipale à l'organisme.</p> <p>10.11 Santé Mentale Québec <i>Proclamation municipale dans le cadre de la Semaine Nationale de la santé mentale 2017</i></p>
CONSIDÉRANT	que la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1 ^{er} au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »;
CONSIDÉRANT	que les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;
CONSIDÉRANT	que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;
CONSIDÉRANT	que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;
CONSIDÉRANT	que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;
CONSIDÉRANT	<p>qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne sur http://smq-bsl.org • en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire; • en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.
PAR CONSÉQUENT, 084-2017	<p>Il est proposé par M. Réal Lévesque</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie proclame par la présente la semaine du 1^{er} au 7 mai 2017 Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.</p> <p>10.12 Association des Personnes Handicapées du Kamouraska-Est inc. <i>Campagne de financement</i></p>
CONSIDÉRANT	que la municipalité a reçu diverses demandes de l'organisme dans le cadre de sa campagne de financement;
CONSIDÉRANT	qu'entre autre, une conférence de l'honorable Chantal Petitclerc qui s'est tenue le dimanche 30 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE,
085-2017

il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie participe à la campagne de financement de l'Association des Personnes Handicapées du Kamouraska-Est inc. en achetant deux billets pour la conférence de l'honorable Chantal Petitclerc au montant de 20 \$ chacun.

10.13 SADC

Renouvellement du membership de la SADC du Kamouraska 2017-2018 et nomination d'un représentant municipal

CONSIDÉRANT

l'offre de renouvellement proposé dans la correspondance en date du 28 avril 2017;

CONSIDÉRANT

que grâce entre autres au membership, l'organisme a pu, depuis plus de trente ans, accompagner près de 800 clients tant par ses services techniques que par ses services financiers en vue de supporter le démarrage, la relève, la consolidation et l'expansion d'entreprises sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,
086-2017

il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion pour l'année 2017-2018 à la SADC (Société d'aide au Développement de la Collectivité du Kamouraska) et autorise la directrice générale à effectuer le paiement de la cotisation au montant de 30,00 \$

le représentant de la municipalité auprès de la SADC pour l'année 2017-2018 sera M. Réal Lévesque.

11. Autres sujets

Madame Anne Desjardins Directrice générale informe les élus que :

Accès-Loisirs Kamouraska

Demande d'appui municipal

CONSIDÉRANT

que des citoyens de notre communauté n'ont pas accès à une offre de loisirs sportifs et culturels en raison de leur situation de faibles revenus;

CONSIDÉRANT

que l'accessibilité aux loisirs améliore les possibilités d'inclusion sociale et économique et contribue à réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT

que plusieurs partenaires, dans le cadre de la démarche COSMOSS, souhaitent mettre en place un programme Accès-Loisirs Kamouraska qui est destiné aux personnes de tous âges vivant en situation de faibles revenus;

CONSIDÉRANT

que plusieurs associations sportives et culturelles ont déjà manifesté leur désir de collaboration au programme;

CONSIDÉRANT

que notre municipalité souhaite rendre accessibles les loisirs aux citoyens qui la composent;

CONSIDÉRANT

que le maire de la municipalité a reçu une présentation du programme au conseil des maires de la MRC le 8 février 2017;

CONSIDÉRANT

que la MRC de Kamouraska souhaite voir les municipalités s'engager en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,
087-2017

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Secondé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'engager la participation de la municipalité dans la diffusion et la promotion du programme Accès-Loisirs Kamouraska et d'y verser une contribution annuelle de 25 \$.

Voisins solidaires

Résolution d'appui

CONSIDÉRANT

que la préoccupation concernant le bien-être des aînés est au cœur de diverses politiques municipales et communautaires;

CONSIDÉRANT

que La Table de concertation des aînés du Kamouraska a un plan d'action 2017-2019 dont une des priorités concerne le bris de l'isolement et la sécurité des aînés.

CONSIDÉRANT

que le projet « Voisins Solidaires du Kamouraska » a été retenu et que le Centre d'action bénévole Cormoran en assume la responsabilité et la diffusion;

CONSIDÉRANT

que les 8 gestes simples du projet sont :

- Saluer ses voisins;
- Souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants;
- Proposer son aide;
- Donner sans attendre en retour;
- Prévenir ses voisins en cas d'activités pouvant déranger;
- Communiquer calmement en cas de conflit;
- Ouvrir sa porte à des projets collectifs.

EN CONSÉQUENCE,
088-2017

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'appui la démarche du Centre d'action bénévole Cormoran dans le projet « Voisins solidaires du Kamouraska ».

Madame Marie-Hélène Dumais conseillère, informe les élus et le public qu'il y aura sous peu le Brunch-bénéfice de la Maison Chapais.

Monsieur Christian Lévesque conseiller, demande si l'électricien a été appelé pour l'entretien des lumières extérieures du Complexe municipal qui n'allume plus. Une relance sera faite auprès de l'entrepreneur.

Monsieur Jean Dallaire maire, informe les élus et le public qu'une marche de solidarité pour « notre Hôpital », l'Hôpital Notre-Dame de Fatima se tiendra le dimanche 7 mai. Départ du CÉGEP de La Pocatière à 13 h 00.

12. Période de questions

Monsieur Hervé Bérubé demande de remettre en place les morceaux de bois sur sa petite parcelle de terrain le long du Chemin de la Grève en bas de la rue Labrie.

Il demande également si la municipalité pourrait mettre du sable dans les trous en attendant de pouvoir y mettre de l'asphalte, sur le Chemin de la Grève.

Plusieurs pancartes seraient à relever ou à remplacer.

Monsieur le maire informe que cela fait partie de discussions qui auront lieu après séance tenante.

Monsieur Alain Pelletier s'informe si la route 287 sera asphaltée. M. le maire informe que cela fait partie de la planification des travaux du ministère des Transports.

Monsieur Christian Lévesque conseiller, propose que soit envoyée au ministère des Transports, une lettre afin de leur demander l'entretien du *Cours d'eau des Bras* à l'intersection de la route 287 et le rang du Bras et du Chemin de la Hauteville, car depuis que le pont a été retravaillé, l'écoulement se fait difficilement.

13. Clôture et levée de la séance

089-2017

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 55.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins, Directrice générale
et secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	196,84 \$
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES KAMOURASKA-EST	40,00 \$
BASE 132	1 264,73 \$
BUREAU EN GROS	29,23 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	83,72 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ST-DENIS	91,94 \$
DESAJRDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	527,00 \$
EAU LIMPIDE INC	52,00 \$
ÉQUIPEMENTS YVES LANDRY	13 130,98 \$
FEDERATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	13,90 \$
FERME PIERRE GARON	2 165,09 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	4,00 \$
GILLES LAVOIE	109,90 \$
GROUPE CAMERON	136,59 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.	86,23 \$
GROUPE ULTIMA INC.	11 436,00 \$
LEUCAN	50,00 \$
MRC DE KAMOURASKA	6 030,44 \$
PATRICK DIONNE	50,00 \$

RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 590,37 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	16 399,62 \$
UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-ST-LAURENT	100,00 \$
SOUS-TOTAL	57 163,46 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE AVRIL 2017

SALAIRES (AVRIL 2017)	6 043,95 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (AVRIL 2017)	2 939,16 \$
CONCIERGERIE	1 275,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	156,20 \$
VIDÉOTRON	145,05 \$
HYDRO-QUÉBEC	3 475,98 \$
FRAIS BANCAIRE	138,85 \$
SOUS-TOTAL	14 174,19 \$
GRAND-TOTAL	<u>71 337,65 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2017 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 1er mai 2017

Annexe

Résolution

074-2017